

L'AVENIR

ANNONCES.

Paraît tous les MERCREDIS et SAMEDIS au matin.

ABONNEMENT.

Pour six mois, 5s.
 Pour un an, 10s.
 L'abonnement est invariablement payable d'avance.

L'AVENIR,

Prix : Six lignes et au-dessous, première insertion. 2 6
 Dix lignes et au-dessous, première insertion. 3 4
 Au dessus par lignes. 4
 Toutes insertions subséquentes, le quart du prix.
 Déduction libérale faite sur les annonces à être publiées longtemps.

JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTERETS DE LA JEUNESSE.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ
 EN COMMANDITE DE JEUNES GENS.

" LE TRAVAIL TRIOMPHE DE TOUT "

RÉDIGÉ PAR UN
 COMITÉ DE COLLABORATEURS.

CORRESPONDANCES.

M. le Directeur,

La discussion soulevée par l'*Avenir* n'aurait-elle eu d'autre effet que de tirer du *Pilot*, la déclaration contenue dans l'article éditorial du No. 16, elle aurait encore produit un très heureux résultat. Nous avons plus que jamais besoin de connaître nos amis, et sur tout nos ennemis; et maintenant nous savons que le *Pilot* tout libéral qu'il prétend être, est notre ennemi, puis qu'il se déclare et contre la le rappel de l'Union, et contre une vraie réforme électorale. Voilà toujours un fourbe qui s'est démasqué avec une incroyable gaucherie, je lui en fais le compliment; il est le premier; mais il ne sera certainement pas le dernier. Voilà ces hommes qui se disent nos amis et qui agissent en ennemis, puis qu'ils veulent nous empêcher de sortir de l'état d'infériorité dans lequel l'Union nous a jetés. De pareils amis sont donc cent fois plus coupables que nos ennemis, puisqu'à l'injustice il joignent l'hypocrisie; puisqu'ils jouent le rôle de ces traitres qui flattent pour poignarder plus sûrement. Nous ne devons pas regarder comme nos seuls ennemis les les tories furibonds représentés par la *Gazette* et le *Courrier*; ils sont trop méprisables et trop méprisés pour exercer la moindre influence sur des hommes sensés; nous avons des ennemis bien plus dangereux, puisqu'ils savent voiler avec art leur cupidité et leur immoralité politique. Ceux de nos ennemis que nous devons le plus redouter, sont les gens à deux visages, de l'espèce de ceux qui dirigent le *Pilot*, qui nous aiment bien tant que nous les laissons piller, et cherchent à nous écraser quand nous faisons seulement mine de reprendre ce dont ils se sont frauduleusement et malhonnêtement emparé; ces parasites affamés qui n'ont prolongé leur existence qu'en forçant le Bas-Canada à devenir solidaire de leur bêtise administrative, et qui n'ont évité la honte de la banqueroute qu'en se couvrant de l'ignominie du vol: ces vampires politiques qui pompent adroitement et impudemment tous nos moyens de force sociale, tous les fluides réparateurs de notre puissance de vitalité, et ne savent que nous montrer leurs dents hideuses à la moindre velléité que nous laissons percer d'abolir l'infâme système de nullification, et de pillage organisé par les gens dont le *Pilot* est l'organe.

Dans la vie privée le vol deshonne; dans la vie publique il est des hommes qui s'en font gloire et se demandent à eux-mêmes, non pas, "est-ce honnête," mais, "sera-ce utile pour nous?" Ces hommes, non seulement nous les écoutons, mais nous les respectons depuis sept ans!!!

Le *Pilot* dit que nous ne sommes pas des gens pratiques! Oh! je l'admets de grand cœur; nous n'avons jamais été pratiques comme lui ou ceux qu'il représente, dans le pillage des deniers d'autrui! nous n'avons jamais été pratiques dans l'organisation et l'application de systèmes de dégradation politique tels que ceux que le Haut-Canada a rêvés et que l'Angleterre, à sa demande, a réalisés contre nous! nous n'avons jamais été pratiques dans les ignobles habitudes d'hypocrisie avec lesquelles, vous messieurs de la politique du *Pilot*, tendez au Bas-Canada, avec l'apparence de la bonhomie, une main affectueuse, pendant que de l'autre vous l'attaquez au cœur et grappillez ses trésors, au point que votre seul chagrin aujourd'hui vient de ce que vous ne pouvez plus rien nous prendre, parce que tout a été volé; et permettez de dire que ce n'est certes pas le Bas-Canada qui s'est volé lui-même! Et qu'on ne dise pas que c'est le fait d'une administration tory, car les libéraux du Haut-Canada se sont invariablement joints aux tories, chaque fois qu'il a été question de nous ravir un droit, chaque fois qu'il s'est agi de nous dépouiller de quelques milliers de louis. Les libéraux du Haut-Canada sont-ils plus disposés que les tories, non pas à rendre toutes les sommes dans ils se sont gorgés à nos dépens, mais seulement à cesser le pillage dont nous sommes victimes en se chargeant de leur part de la dette publique? Non! il sont donc nos ennemis autant que les tories; ils sont donc également malhonnêtes politiquement parlant; il sont donc beaucoup plus coupables, puisqu'ils font profession de libéralisme!

L'*Avenir* ose dire que le Bas-Canada doit être représenté suivant sa population; écoutez la réponse pleine d'honnêteté du *Pilot*. "Nous vous prions de vous rappeler qu'il existe un lieu appelé Haut-Canada; et que les membres du Haut-Canada ne consentiront jamais au défranchissement virtuel de leur constituants." Oh! messieurs du *Pilot*, il était bien inutile que vous prissiez la peine de nous rappeler l'existence d'une province appelée Haut-Canada. Nous nous sommes aperçus d'une manière assez pratique qu'un tel lieu existait; et qui plus est, nous avons éprouvé par nous-mêmes, ce qui nous donne le droit de le dire, que ce lieu ne renfermait presque, au point de vue politique, que des gens sans morale, sans principes et sans pudeur; tous très pratiques dans l'oppression et dans le pillage, mais

nullement pratiques dans le respect des droits ou de la propriété d'autrui. Nos coffres et nos ressources sont épuisés, notre crédit est anéanti, et tout cela n'est pas notre ouvrage! Nous osons émettre le vœu d'être à l'avenir placés sur un pied d'égalité avec le Haut-Canada; personne n'a jamais dit que nous dussions avoir l'ascendance; eh bien! voilà notre ami si dévoué, le *Pilot*, qui se fâche tout rouge et dit avec cette impudence qui n'est que le résultat évident de l'immoralité politique: "Nous ne nous laisserons pas défranchiser!" Mais qui donc parle de vous défranchiser? Nous le sommes, nous, maintenant et nous ne voulons plus l'être: nous voulons être représentés d'après un principe de justice égale et non pas d'ascendance contre nous! Est-ce là demander qu'une injustice soit consommée contre vous? Si vous êtes représentés suivant votre nombre et nous, suivant le nôtre, serez-vous défranchisés? Le *Pilot*, la *Minerve* et la *Revue* voudraient-ils bien répondre à cette question? Ils n'y répondront certainement pas, car il n'ont rien de plausible à répliquer. Il a fallu, chez le *Pilot*, une rare effronterie pour oser donner à entendre à ses lecteurs du Haut-Canada qu'un parti, ici, désirait leur défranchissement: il faut être bien incapable d'un sentiment de délicatesse et d'honneur pour profiter de ce qu'ils ne lisent généralement pas l'*Avenir* pour nous attribuer des intentions que nous n'avons jamais indiquées, quel qu'indirectement que ce puisse être. Vous allez, je gage, crier à l'insulte: permettez-moi de vous rappeler, que je ne fais que résumer des faits et non les crier, et que si les faits déplaisent, parce qu'ils sont déshonorants, c'est moins la faute de celui qui les rappelle que de ceux qui s'en sont rendus coupables.

Nous demandons pour nous précisément la même somme de droits politiques que le Haut-Canada réclame pour lui-même. Y a-t-il injustice, à demander que chaque province soit représentée suivant sa population? Certainement non. Eh! bien, nous ne demandons donc rien autre chose que de la stricte justice. Si les libéraux du Haut-Canada refusent d'être justes envers nous, que chaque province demande le rappel de l'Union anormale qui pèse sur elles: nous l'aimerons beaucoup mieux, car alors seulement nous verrons avec certitude la fin du pillage.

Le lecteur voudra bien se rappeler cette phrase d'un des articles éditoriaux de la *Revue*: "Nous espérons que nos amis du Haut-Canada sont disposés à nous rendre justice." Voilà la réponse du *Pilot*: "Le Canada a été, dans ces dernières années, traité avec justice par le gouvernement Impérial." Voilà une phrase qui n'est guères encourageante à mon avis! "Rendez-nous justice," dit la *Revue*; "On a été juste," répond le *Pilot*! Que dites-vous de cela Messieurs de la *Minerve* et de la *Revue*, qui avez cent fois, dans ces dernières années, anathématisé ce même gouvernement Impérial? Répondez donc un peu cathégoriquement à votre bon ami, qui prend la liberté de se moquer de vous. Le *Pilot* dit encore, implicitement: "Ne vous attendez pas à ce que nous renoncions à la suprématie que l'Union nous a donnée;" et explicitement: "N'espérez pas de l'Angleterre une constitution plus libérale que celle que vous avez;" Voilà nos amis du Haut-Canada dans toute leur moralité politique.

Que le peuple du Bas-Canada soit sur ses gardes! Le *Pilot*, journal libéral et qui se dit notre ami, se déclare contre le rappel de l'Union! Le *Pilot*, journal libéral et qui se dit notre ami, déclare qu'il opposera la vraie réforme électorale demandée par la *Revue*! Le *Pilot* qui se dit notre ami déclare donc qu'il maintiendra autant qu'il sera en son pouvoir les lois exceptionnelles passées dans le but de consommer notre assassinat politique! Le *Pilot* qui se dit notre ami déclare donc que nous, Canadiens-Français, ne devons pas avoir les mêmes droits politiques que les Canadiens d'autres origines: il prêche donc la même politique d'asservissement que le *Herald*, la *Gazette*, le *Courrier*, le *Transcript*: il est donc cent fois plus méprisable qu'eux, puisque, tout en se disant notre ami, il nous refuse précisément ce qu'eux, nos ennemis avoués, nous ont de tous temps refusé!

Le *Pilot* veut des réformes pratiques, et prétend que nous ne nous attachons qu'à des théories; c'est ce qu'il est à propos d'examiner.

Est-ce une infamie pratique que de déclarer qu'un habitant du Haut-Canada vaut plus, politiquement, qu'un habitant du Bas? Certainement c'en est une. Sa disparition serait donc nécessairement une réforme pratique! Qu'en pensez-vous M. du *Pilot*?

Est-ce un abus pratique que le vol annuel de l'intérêt de douze millions de piastres que nous ne devons pas? (J'ai droit de dire que c'est un vol, puisque vous nous avez formé cette dette, soit sans nous le dire, soit malgré nous.) La réforme de cette effrayante oppression n'est elle qu'une théorie en l'air et inapplicable? Répondez donc cathégoriquement, M. de la *Revue*!

Est-ce une tyrannie pratique que l'imposition sur le Bas-

Canada d'une dette de douze millions de piastres qu'il n'a pas contractée? Serait-ce une réforme non pratique que de rejeter sur le Haut-Canada la liquidation de cette énorme folie? Lequel de nous deux abuse impudemment des mots, M. du *Pilot*?

Vous nous reprochez de n'être pas pratiques! Mais l'avez-vous été beaucoup, en faisant des canaux assez grands pour le passage facile de vaisseaux de sept cents tonneaux, qui ne dépasseront jamais Montréal! Est-ce être très pratique que d'être prodigue jusqu'au ridicule et de s'engager au-delà de ses moyens? Osez-vous dire que vous n'avez fait que ce que vos moyens vous permettaient d'entreprendre? Pas un pays au monde n'offre des canaux aussi beaux que les nôtres! Nous dépensons cent mille louis pour des besoins cent fois moindres que ceux pour lesquels les Etats-Unis n'en dépensent pas quinze mille! Vous avez montré aussi peu de discernement qu'un homme qui voudrait, avec cent louis de capital, entreprendre autant qu'un autre qui en aurait dix mille! Voilà ce que vous appelez de l'esprit pratique! Je vous félicite sur la force de vos calculs et sur l'exactitude de vos connaissances en économie politique? Néanmoins je vous rendrai une justice. C'est que non seulement vous avez été scandaleusement pratiques vous-mêmes, mais que vous avez eu l'art de rendre nos membres presque aussi pratiques que vous dans l'allocation de ce qu'ils appellent avec un sérieux de glace, une simple indemnité. J'avoue que c'est être très pratique que de se voter à soi-même huit piastres par jour, plus un écu par lieue, pour s'indemniser d'une session de vingt huit jours, dans laquelle pas une seule bonne loi n'a été passée. Vous avez été plus brillants là comme hommes pratiques, que dans la conception de votre système de canaux.

C'est de la morale pratique que de se faire dévastateur du coffre public quand on en a été constitué le dépositaire et le gardien; ou, si vous l'aimez mieux, c'est une pratique très morale et très honorable dont vous, membres du Haut-Canada, avez l'honneur d'être les inventeurs. Ma foi, en face de pareils résultats, je suis presque tenté de de m'écrier: Voici les hommes pratiques!

St. H. 19 mai 1848.

CAMPAGNARD.

M. le Directeur,

Je m'empresse de vous informer, pour l'édification de vos lecteurs, d'un fait, qui surprendra tout le monde, et en affligera plusieurs.—M. le Dr. Nelson vient de faire dans son comté, (Le comté de Richelieu) une expédition, qui n'est pas propre à faire autant d'honneur à son courage et à ses sentiments que ses brillants exploits de 37 et de 38. Il est allé dans les paroisses St. Jules, St. Aimé et St. Ours, tenter de ravaler et de perdre dans l'opinion de ses constituants, comme se plaisent à le dire et à le projeter avec lui, certains petits personnages, l'honorable Ls. Jos. Papineau!!! Parti de Montréal, samedi dernier, le savant Dr. aurait, dimanche, à St. Jules, St. Aimé et St. Ours, dans des assemblées convoquées à l'improviste, quelques-uns disent à la sourdine, donné cours à l'expression de choses atroces contre l'honorable ex-orateur. On dit que le brave Dr. aurait eu le courage et l'air de vouloir renier son passé, pour en faire rejaillir et peser toute la responsabilité sur M. Papineau. Mais il n'a point su réussir à surprendre la bonne foi de nos cultivateurs, et ils ont su faire à l'instant justice d'une conduite et d'un langage, que bien d'autres avec moi regarderont comme odieux.—Le Dr. aurait souvent été interrompu, et salué à son départ, aux cris répétés et unanimes de hurra—pour Papineau!!!... Maintenant il n'y a plus à douter des sentiments, qui animent ceux, qui errent si fort et si haut contre le grand homme; c'est la haine sans fondement, la jalousie et l'envie, que l'on porte à son nom, à son mérite, à ses talents, et à son immense popularité, que l'on veut détruire mais en vain!!!...

On va encore crier, sans doute, en voilà un autre qui veut embarrasser la marche de l'administration! Mais moi, je dis que ce sont ses plus chauds amis, qui eux-mêmes l'embarrassent.

UN QUI EST BIEN INFORMÉ.

M. le Directeur,

Ayez donc la bonté de dire au Dr. Nelson que, quand il voudra venir dans son comté pour agiter, comme l'on dit, il ait la politesse de nous le faire savoir un peu d'avance. Car alors on se préparera pour le recevoir, et comme il y a deux côtés à toutes questions, on aura quelqu'un préparé pour lui répondre. C'est laid, laid! de venir en cachette attaquer M. Papineau sans l'avertir, afin qu'il soit là pour se défendre ou au moins que quelqu'un, ne serait-ce qu'un *Campagnard*, y soit pour le représenter et nous expliquer ses vues. Le peuple veut connaître la vérité. Il la connaîtra par la discussion et cette discussion peut se faire en sa présence. Allons, courage!

24 mai 1848.

UN ELECTEUR.

L'AVENIR.

Laissons là ceux qui croient que le monde va crouler, parceque tout se remue et s'agite autour d'eux.

MONTRÉAL, SAMEDI, 27 MAI 1848.

Réforme Electorale.

La représentation est accordée au peuple pour qu'il participe au gouvernement général, pour exprimer ses besoins, ses desirs, pour contrôler ses gouvernants et leur imprimer la direction qu'il veut leur donner. Mieux une société est organisée, plus le peuple a de liberté, et plus ce principe de la représentation sera étendu. Pour donner à ce principe sa véritable application, il faut que le même nombre de citoyens, sur un point du pays, soit également représenté qu'un pareil nombre sur un autre point; autrement la représentation dont le but est de faire connaître les desirs du peuple par la majorité de ses mandataires est un mensonge.

Par la constitution de 91 nous fumes dotés du gouvernement représentatif. Les divisions électorales se firent d'après une base géographique approximative de la population, 25 collèges électoraux devaient comprendre toute la représentation du Bas-Canada, chaque collège envoyait deux membres, ce qui faisait une représentation de 50 membres qui peu à peu atteignit le chiffre de 84. Lorsqu'on considère le chiffre de notre population d'alors, on peut concevoir que c'était une large proportion; cependant ce grand nombre de membres nous fut nécessaire; il sauva la Chambre d'Assemblée de l'influence et de la corruption du pouvoir, qui ne pouvait jamais en gagner assez pour donner à ses actes d'oppression même l'apparence de la légalité, c'est à dire, la sanction de la majorité. Si nous fumes forcés de subir l'oppression, la moitié du peuple ne pouvait s'y tromper, car elle était manifeste et inconstitutionnelle. Pour nous imposer une loi contraire aux vues de la majorité, pour commettre un acte arbitraire, il fallait violer les premiers principes de loi et de la justice, exemple que les gouvernants hésitent toujours à donner aux peuples; en un mot, c'était de la tyrannie avouée; elle ne se masquait pas, elle ne voilait pas même son nom alors; et les mandataires du peuple trouvaient toujours dans leur nombre une force, un degré d'énergie qui la déconcertèrent souvent.

Aujourd'hui la tyrannie est consacrée par la loi; ce pouvoir de nous imposer tout ce que nous n'avons jamais voulu admettre fut établi en principe, et cette force de résistance légale, au moyen de la Chambre, n'existe plus. On a mis nos intérêts en contradiction avec ceux d'une autre province, et pour nous enlever tous moyens constitutionnels de réclamer contre un pareil système, on dépouilla le peuple du Bas-Canada d'une grande partie de sa représentation afin de nous placer comme minorité devant la loi; comme fraction dans la chambre et comme sujets au bon plaisir du Haut-Canada dans cette nouvelle organisation sociale qui nous le donnait comme maître.

Par l'acte d'Union ces 84 divisions électorales que nous possédions furent réduites à 42. On enlevait ainsi au Bas-Canada la juste moitié de sa représentation. C'était donc littéralement nous défranchiser. Tout le monde sait que cette injustice ne fut pas l'œuvre d'une politique habile et rusée qui sait faire accepter par duperie un système contraire aux intérêts du peuple auquel on le propose, mais ce fut le triomphe de la force brutale, de brigands soudoyés, armés, nourris, par le gouvernement lui-même qui leur distribuait des certificats d'électeurs pour cinq ou six comtés à la fois, ayant résolu de nous défranchiser par la violence pour faire élire ses mannequins, dans le but de nous défranchiser ensuite par la loi, en nous imposant cet acte d'Union qui perpétuait cette usurpation.

L'exercice de nos droits politiques, au moyen d'une représentation de 84 membres, que nous avait librement accordée le gouvernement métropolitain, était donc pour nous un droit justement acquis que le pouvoir pouvait consentir à étendre suivant le désir du peuple, mais qu'il ne pouvait nous enlever qu'en commettant un de ces actes de spoliation que permet la force, lorsque la force peut le maintenir, sans néanmoins jamais pouvoir le transformer en droit. Jusqu'à présent, nous avons cédé à cette force par prudence et par nécessité. Nous avons souffert cette injustice, en attendant un moment convenable de la voir réparer; ce doit être aujourd'hui ou jamais. Nous ne demandons pas le même nombre de membres que nous avions autrefois, mais nous voulons être au moins sur un pied d'égalité avec le Haut-Canada. Est-ce ou n'est-ce pas de la justice? Cette spoliation de la moitié de notre représentation fut elle ou ne fut elle pas une injustice commise envers nous? Nous aimerions qu'on nous expliquât cela.

Considérée en elle-même, cette réduction du corps législatif n'était pas une limitation de ses pouvoirs. C'était une violation des privilèges et des droits du peuple; mais lorsqu'on considère le but dans lequel cette injustice fut commise et la position dans laquelle on plaça cette représentation, alors l'injustice triple s'étendit. En effet, c'était pour nous mettre d'accord avec l'Union, ou plutôt mettre l'Union d'accord avec nous, qu'on affaiblissait notre partie de la représentation, après avoir augmenté celle du Haut-Canada; afin de nous livrer impuissants, enchaînés par la légalité à l'exploitation du Haut-Canada qui avait des mœurs, des lois, des intérêts différents des nôtres. C'était avec l'idée que cette différence de lois, de mœurs et d'intérêts rendrait impossible le ralliement d'aucun parti du Haut-Canada à nos intérêts réels, qu'on voulait continuer, sur un

nouveau plan, ce système d'oppression des Bas-Canadiens si brutalement mis en pratique par la minorité torie du Bas-Canada.

Le Haut-Canada comprenant une population de près de 400,000 possède une représentation égale à celle du Bas-Canada comprenant une population de 700,000 âmes. D'où vient cette distinction? Les habitants du Bas-Canada ne sont-ils pas sujets de la même métropole, colons passifs des mêmes charges et des mêmes devoirs que leurs frères colons du Haut-Canada, leurs deniers ne tombent ils pas dans la même caisse? Pourquoi donc leur refuser les mêmes droits, une équitable représentation? On fait peser sur eux la plus grande inégalité de droits politiques par cette injuste répartition; on refuse de reconnaître pour eux le droit le plus sacré du citoyen, l'égalité devant la loi, principe qui ne peut être méconnu et oublié en Amérique. Outre cette injustice faite au Bas-Canada tout entier, on a trouvé le moyen de faire une injustice nouvelle aux Canadiens-Français. D'un côté on a réuni plusieurs comtés qu'ils peuplaient exclusivement, on les réunit en un seul et on en composa ainsi quelques uns de plus de 40,000 âmes; d'un autre côté on a érigé en comtés de petites localités dans le Bas-Canada, et au centre de ces localités on a érigé des bourgs électoraux par privilège et par favoritisme pour une autre origine qui y dominait, et tout cela, pour défranchiser davantage encore cette race de Canadiens-Français qu'on ne cessa jamais d'opprimer. Le comité de la réforme et du progrès a habilement et énergiquement flétri cette injustice.

« La dégradation politique de la majorité des habitants du Bas-Canada n'a pu être opérée, qu'au détriment des intérêts locaux de cette partie de la province, et toutes les classes de la société en ont également souffert. Ceux qui dans l'administration provinciale ont prétendu représenter une minorité du Bas-Canada n'ont de fait représenté que les intérêts ou les caprices de leurs collègues; ils ont été des instruments dans leurs mains, toujours prêts à être sacrifiés à l'accroissement de l'influence de ces derniers. Le jour est venu où la minorité des habitants du Bas-Canada doit comprendre que ses intérêts bien entendus sont les intérêts de la majorité; ou plutôt qu'il n'existe qu'un intérêt commun, celui de la prospérité morale et matérielle du pays, objet qui ne peut être atteint que par le sacrifice de tous préjugés et de toute antipathie nationale; par un effort commun pour le développement des vastes ressources qu'offre cette contrée à tous ses habitants. Elle doit être aussi convaincue que l'égalité politique est une condition indispensable à cette harmonie et à ce commun effort d'où dépend le bonheur de tous et que des avantages sectionnaires basés sur des fraudes électorales ne peuvent tourner comme ils n'ont tourné en effet qu'au détriment de ceux à qui ils sont destinés à servir de leurre et d'appât. »

Telle est l'iniquité dont on se plaint aujourd'hui. C'est cette injuste démarcation de pouvoir entre le Bas et le Haut-Canada; c'est cette spoliation d'un côté, cet aggrandissement injuste de l'autre, pour donner à celui-ci le pouvoir d'opprimer celui-là constitutionnellement; c'est cette constante oppression de race qu'on veut perpétuer par le déni de droits politiques qu'on fait à la nôtre uniquement parce qu'elle est Canadienne-Française. Cette iniquité doit disparaître aujourd'hui, si le libéralisme peut nous être utile. La réforme électorale basée sur la population peut seule remédier à cet état de choses. C'est la première mesure que demandait le manifeste de la réforme; ce fut là ce que tous les membres libéraux du Bas-Canada ont promis de réclamer; le manifeste fut pour tous le symbole politique qu'ils récitaient à leurs commettants: S'en sont ils servi avec sincérité, ou bien seulement pour donner le plus beau programme politique qu'ils pouvaient trouver afin de leururr ainsi les électeurs par d'aussi belles espérances? C'est à quoi la *Revue*, ou la *Minerve*, pourraient peut-être répondre.

Quant au *Pilot* nous ne lui demanderons pas son opinion: il l'a franchement donnée; il crie au voleur!! dès que nous criions à la restitution de la moindre partie de ce qu'on nous a volé: ils l'ont acquis par prescription, dit-il.

Assurément s'il y a une mesure urgente, que le premier principe du libéralisme doive commander pour le Bas-Canada, c'est surtout cette réforme électorale. L'appui constant que ce parti a toujours reçu du Bas-Canada, mérite la coopération de tous les membres de ce parti. Si l'on doit attendre quelque chose des hommes qui le compose; si le libéralisme n'est point un mot vide de sens; si nous ne sommes pas uniquement destinés à jouer le rôle de leviers et de point d'appui pour les libéraux du Haut-Canada; si on ne veut pas seulement nous exploiter comme force du parti libéral sans nous accorder aucun avantage, on ne nous refusera pas cet acte de justice; mais au contraire tous les membres du parti libéral se rallieront pour nous l'accorder et alors nous pourrions peut-être croire à la réalité du gouvernement responsable, à la sincérité de l'alliance des libéraux du Haut-Canada avec nous. Et qu'on ne s'y trompe pas, le refus de cette mesure serait la preuve de leur mauvais vouloir et détruirait tous les motifs d'alliance que nous avons avec eux. Sans l'espérance d'obtenir cette justice que tout vrai libéral doit admettre, nous ne croyons pas qu'il se trouverait un seul Bas-Canadien honnête qui persisterait à vouloir jouer le triste rôle de serviteur d'un parti qui n'aurait pas l'honnêteté de l'appuyer.

Le *Pilot* nous ayant accusé d'avoir défiguré le sens de ses remarques précédentes, comme nos lecteurs le verront dans l'article suivant, nous avons pris la détermination de traduire son dernier article tout entier. Nos lecteurs en jugeront par eux-mêmes. Dans un prochain numéro, nous

apprécierons cet article remarquable que nous recommandons à la sérieuse considération de nos lecteurs. L'article intitulé « réforme électorale » était composé lors de la publication de l'article du *Pilot* que nous publions ci-dessous:

« L'*Avenir* travaille avec presque autant de zèle que les soi-disant journaux bretons anciennement pour réchauffer les préjugés nationaux et de sections. Si nous faisons quelque attention à un article publié dernièrement dans l'*Avenir*, sous le titre « Le *Pilot*, » c'est simplement afin de ne laisser à notre confrère aucun prétexte de représenter fausement nos opinions à l'*Avenir*. L'Union des Canadas est depuis longtemps un fait accompli; et quoique le rappel puisse être un sujet populaire de discussion pour M. Glackmeyer ou les écrivains de l'*Avenir*, nous n'avons jamais encore vu ces messieurs traiter ce sujet d'une manière pratique. La position géographique du Haut-Canada est telle que, tant que les provinces resteront unies à la Grande-Bretagne, il serait excessivement difficile, sinon impossible, que des gouvernements séparés prissent des arrangements satisfaisants au sujet des grands ouvrages provinciaux et au revenu public. Ces sujets sont probablement bien indignes de l'attention des philosophes de l'*Avenir*. Ils nous diront peut-être que les deux provinces se trouvaient fort bien auparavant, quand elles étaient séparées. C'est pourtant une erreur. Les embarras du Haut-Canada, qui, à l'époque de l'Union, étaient sur le point de se terminer par la perte de tout crédit, ne furent que le résultat de sa dépendance du Bas-Canada, qui le privait de la faculté de se créer un revenu par les droits de douane, n'ayant aucun port de mer dans ses limites. De plus, ses grands travaux publics, construits à un coût énorme, eussent été, comparativement parlant, inutiles, s'ils n'eussent pas été poussés à travers le Bas-Canada, et aux frais des deux; et ces travaux, malgré les criaileries poussées de tems à autre à Québec sur la partialité avec laquelle on a traité ce district, seront presque au si avantageux pour la ville et par conséquent pour le district de Québec que pour toute autre partie de la Province. Nous croyons que, par rapport à nos affaires financières, l'Union des deux provinces a été une mesure indispensablement nécessaire et qu'il serait grandement désavantageux (highly undesirable) de la détruire. »

Sous le rapport politique, aucune portion de la population n'en a retiré plus d'avantages que les Canadiens français. Nous croyons être dégagés de tout préjugé national; mais l'*Avenir* ne niera pas que de tels préjugés n'aient existé, et qu'ils ne continuent d'exister, non seulement dans cette colonie, mais par tout l'empire. Et, quelque regrettable que soient ces préjugés, il est naturel qu'ils existent. Si l'ancienne constitution était rendue au Bas-Canada, une grande majorité de la population étant canadienne-française, cette race, sous le gouvernement responsable, aurait toute la direction des affaires publiques. Nous croyons absolument qu'ils agiraient avec justice et libéralité, parceque nous avons l'expérience du passé pour nous convaincre qu'ils l'ont toujours fait. Mais l'*Avenir* doute-t-il que la minorité ne se plaignit, comme elle l'a toujours fait, doute-t-il qu'elle ne représentât comme un grand grief l'assujettissement absolu de la population britannique à la population française, et qu'elle n'obtient la sympathie et du gouvernement et du peuple anglais? Les hommes qui n'ont rien appris de l'histoire de leur pays peuvent douter que tel soit le cas, mais ils ne seront pas nombreux. Nous ne prenons que les « faits. » Peut-être devrait-on laisser la majorité du Bas-Canada gouverner le pays; mais, dans notre opinion, cet état de choses n'existera pas, tant que l'Angleterre aura le pouvoir de l'empêcher. M. Papineau a-t-il plus de pouvoir pour faire une révolution aujourd'hui qu'il n'en avait en 1837? Mais admettons comme possible une séparation violente—supposons la accomplie, l'Union avec les Etats-Unis en serait le résultat inévitable; et l'*Avenir*, à coup sûr, ne s'imagine pas qu'une telle Union soit propre à assurer à ses compatriotes cet ascendant qui ne leur serait pas accordé sous la domination anglaise. Nous croyons que les Canadiens-Français sont bien convaincus que leurs institutions, leur langue et leurs lois sont plus en sûreté sous leur constitution actuelle, que sous toute autre qu'on pourrait baser sur une Union avec les Etats-Unis.

Nous sommes donc d'opinion, que l'Union était indispensablement nécessaire pour assurer la liberté politique de tout le peuple Canadien, mais surtout des Canadiens-Français, et qu'elle était de plus nécessaire pour mettre la province en état d'adopter des mesures fiscales propres à relever le crédit public, et d'acquiescer par là les moyens de terminer ces travaux publics qui sont d'une importance si essentielle pour les deux sections de la province.

Telle étant notre opinion sur l'importance de l'Union, nous sommes obligés de résister avec énergie contre toute tentative d'en obtenir le rappel. Nous croyons qu'aucune classe de la population n'a plus profité de l'Union que les compatriotes des écrivains de l'*Avenir*, qui font appel à leur préjugés et non à leur intelligence. Dans un article futur nous ferons quelques remarques sur les détails de l'acte d'Union; mais nous voulons qu'on comprenne bien que l'agitation actuelle doit être considérée comme une agitation contre le principe de l'Union. La proportion des représentants entre le Haut et le Bas-Canada ne peut, dans notre opinion, être changée. Le Haut-Canada peut consentir au rappel de l'Union, si le Bas-Canada le désire et si on proposait quelque moyen pratique de régler les questions financières; mais le Haut-Canada ne consentira pas à une augmentation dans la proportion des représentants du Bas-Canada. Il a contracté une société à certaines conditions et il ne s'en départira pas. L'*Avenir* croit-il probable que le parlement impérial augmentera la proportion des représentants pour le Bas-Canada contre la volonté du Haut? Il ne peut rien imaginer de semblable; de fait, le but avoué de l'*Avenir* est tel, qu'il ne peut y parvenir que par une révolution; et,

comme nous l'avons déjà dit, même s'il parvenait à ce résultat, il est plus que douteux que ses compatriotes en pussent retirer quelque avantage. Nous reviendrons bientôt sur ce sujet."

Nous publions plus bas les procédés de l'assemblée de Québec, tenue le 12 mai. Nous regrettons de n'avoir pu les publier plutôt, mais nous pensons que nos lecteurs aimeront à les avoir par devers eux. Ces résolutions sont tirées du *Canadien*.

Proposé par Edouard Glackemeyer, écuyer, secondé par Louis Provost, écuyer,

Que le système actuel de représentation, imposé à cette partie de la province dans le but d'en subordonner la population à celle du Haut-Canada, au moyen d'une injuste et inégale répartition, est une insulte à la section de la province unie qui est inégalement représentée, et une atteinte manifeste aux droits égaux, dont la pleine et entière jouissance doit être garantie à tous les sujets du même Etat, sans distinction d'origine, de croyance ni de localité.

Proposé par M. le Dr. Rousseau, secondé par Michel Tessier, écuyer,

Que les habitants de la cité de Québec, tout en protestant avec fermeté contre l'acte d'Union des Canadas, croient devoir se borner, cette fois, à donner au pays le signal d'une vive agitation tendant à demander solennellement aux représentants du pays, et particulièrement à ceux qui composent l'administration, l'introduction prochaine d'une mesure pour la réforme électorale qui devra fixer la représentation des diverses localités de la Province, d'après le chiffre de leur population.

Proposé par le Dr. Robitaille, secondé par George Audette, écuyer,

Que c'est le désir de cette assemblée que le Comité de la réforme et du Progrès communique aussitôt que possible avec les différentes branches de notre législature pour commencer l'œuvre de réforme universellement désirée, et sans l'adoption de laquelle le fonctionnement de l'acte d'Union consacre une violation manifeste des droits des habitants de cette partie de la province.

Proposé par N. Aubin, écuyer, secondé par J. Bte. Hardy, écuyer,

Que nous avons l'espoir que les hommes qui sont aujourd'hui au pouvoir prendront les mesures les plus propres à procurer au pays les avantages de la réforme électorale d'accord avec le vœu unanime de la population exprimé par le manifeste de la Réforme et du Progrès de Québec, et avec les promesses solennelles par lesquelles ils s'y sont engagés vis-à-vis de leurs constituants.

Proposé par Aurèle Plamondon, écuyer, secondé par William Venner, écuyer,

Que dans les circonstances importantes et difficiles où s'est trouvé le parti libéral à l'époque des dernières élections générales, nous avons ressenti un profond sentiment de plaisir et de confiance inspiré par la rentrée dans la vie publique du vieil athlète des libertés populaires, l'honorable Louis-Joseph Papineau.

Proposé par Julien Chouinard, écuyer, secondé par P. Gauvreau, écuyer,

Que cette assemblée est heureuse de profiter de cette occasion solennelle pour féliciter l'honorable Louis-Joseph Papineau sur l'unanimité avec laquelle deux des plus grands comtés du pays l'ont appelé à la représentation, et sur la manière franche, indépendante et patriotique avec laquelle, en cédant à leurs désirs, il leur a exprimé son opinion ferme, consciencieuse et éclairée sur la politique actuelle du gouvernement colonial; et qu'en conséquence, et pour témoigner autant qu'il est en elle de sa reconnaissance pour la présence de cet honorable monsieur au milieu de nous, et pour sa condescendance à développer ses vues sur la question importante qui forme le sujet des premières résolutions, cette assemblée le prie d'agréer l'adresse suivante comme l'expression sincère de ses sentiments. (Cette adresse paraîtra au prochain numéro.)

Proposé par M. le Dr. Bardy, secondé par H. O'Donnell, écuyer,

Qu'à la prochaine élection de la cité de Québec, il sera fait choix d'un membre disposé à faire prévaloir l'objet des précédentes résolutions.

L'assemblée s'ajourna alors à dimanche, pour s'occuper de l'élection d'un représentant pour la cité de Québec.

Une foule compacte alla reconduire à l'Hôtel d'Albion l'honorable M. Papineau, qui remercia, par une courte allocution en langue anglaise, de la réception brillante qui lui avait été faite.

J. P. RHÉAUME,
H. O'DONNELL,
Secrétaires.

Québec, 12 mai 1848.

Établissements Canadiens des Townships.

Nous apprenons que le comité central a définitivement terminé ses négociations avec M. Galt, l'agent de la compagnie des terres, à Sherbrooke. Le résumé de ces négociations et des arrangements pris entre l'association et la compagnie sera prochainement publié avec une circulaire de Sa Grandeur l'évêque de Montréal, président de l'association. En attendant, nous sommes priés d'informer ceux qui voudraient choisir des terres dans Roxton, où se fera le premier établissement, qu'il y aura à Roxton, les 1^{er}, 2nd, les 15 et 17 de chaque mois, un agent pour recevoir les applications et y faire droit. Personne ne doit oublier que pour s'établir sous la protection de l'association, il faut être recommandé par elle. Pour obtenir cette recommandation, il faut produire des certificats de quelque personne notable.

INSTITUT-CANADIEN.

Nos lecteurs aimeront sans doute, à connaître le résultat des procédés de l'Institut-Canadien, comme nous en avons déjà donné une partie mercredi. A la séance de jeudi, la question de la présidence étant venue sur le tapis, le projet fut rejeté et l'élection déclarée bonne et valable. Avant l'ajournement dix, des officiers résignèrent leurs sièges, alléguant que, comme il y avait des membres qui prétendaient qu'ils avaient été élus par principes politiques, ils ne pouvaient garder plus longtemps leurs sièges, ne voulant point servir d'instruments pour introduire la politique dans cette société. Les élections doivent avoir lieu à la prochaine séance.

Nous voyons avec plaisir par le *Canadien* que la paroisse de St. Denis, comté de Kamouraska, vient de donner l'exemple à toutes les autres en s'organisant d'une manière effective pour la colonisation des Townships.

A une assemblée tenue le 7 mai courant, on a adopté des résolutions d'approbation du projet de colonisation des associations de Québec et de Montréal. Un vote de remerciement et de reconnaissance envers MM. O'Reilly et Bédard a été adopté avec plaisir.

VAISSEAUX PARTIS D'ANGLETERRE ET D'IRLANDE,

Apportant des émigrants, dont le surintendant a reçu une liste.

Date du Départ	Vaisseaux	D'où	Passagers
Avril 15	Boreas	New-York	97
" 17	Aberfoyle	Do	278
" "	Sterling	Waterford	121
" "	Alert	Do	120
" 19	Oronoco	Do	121
" 20	Thetis	Limerick	164
" 22	Primerose	Do	295
" 25	Boyan Abbas	Do	148
" 26	Argent	Do	110
" "	Nerio	Do	119
" "	Euphenia	Do	193
" 15	Favorite	Glasgow	90
" 19	Erromanga	Do	63
" 22	Circassian	Do	91
Avril 16	Tottenham	Youha!	101
" 23	Coxon	Cork	147
" "	Norway	Donegal	102
" 25	Anne	Do	97
" 24	Jessie	Sligo	199

2645

Nombre annoncé avant ce jour

3797

Total 6442

Département de l'émigration. Québec, mai 16 1848.

A. C. BUCHANNAN,
Surintendant.

Nous accusons réception du rapport du surintendant d'Education pour le Bas-Canada, pour l'année 1847. C'est une magnifique brochure de 176 pages contenant des informations très utiles. Nous n'avons pas eu le tems de le parcourir, mais nous sommes persuadés, parce que nous en avons lu, que ce rapport fera honneur au zèle et méritoire surintendant. Nous accusons en même tems réception du rapport du Bureau des Travaux publics. Nous le mettrons à profit en tems et lieu. Ces deux brochures sortent des ateliers typographiques de MM. Lovell et Gibson.

La ligne qui existait entre les propriétaires des bateaux à vapeur de la ligne appelée "du peuple" et ceux de l'ancienne société de Montréal, a été rompue brusquement ces jours derniers. Il faut espérer que le public profitera de la rupture, et que les effets de la concurrence se feront sentir avant pour l'avantage général.—*Canadien*.

—Plusieurs articles et nombreuses correspondances remis fautes de place.

—La réception chez le gouverneur cette semaine s'est ressentie du mauvais tems, elle a été aussi bien peu nombreuse.

—L'exhibition des fleurs du Marché Bonsecours n'a pas été aussi bien fréquentée qu'à l'ordinaire. Les articles exposés étaient plus rares, il faut avouer que le tems était des plus désagréable.

—Les prix du marché sont à peu près les mêmes que samedi dernier. Le marché a été mieux fréquenté qu'il ne l'avait été depuis longtemps.

—Nous publions aujourd'hui deux correspondances du comté Richelieu sur la visite du Dr. Nelson. La *Minerve* de jeudi a publié de discours du Dr. à ses constituants, nous n'avons pas eu le tems de le parcourir au long.

MARIAGE.

En cette ville mercredi le 21 courant, par Messire Fay, P. Hudon, ecr, marchand, à demoiselle Marie Flore, fille du capitaine Painchaud tous deux de cette ville.

DÉCÈS.

A la Rivière des Prairies, le 21 du courant, demoiselle Genieve Lauerne âgée de 79 et six mois.

NOUVELLE

MAISON CANADIENNE.

MARCHANDISES SECHES.

No. 71.

RUE SAINT PAUL,

PRES LE MARCHÉ BONSECOURS.



Le soussigné informe ses amis et le public, qu'il vient d'ouvrir une MAISON de Commerce à l'endroit ci-dessus. Il aura toujours en main un assortiment des plus complets et des plus variés de :

Draps superfins,	Mousseline de laine,
Casimires unis,	Cachemire,
Casimires fantaisies,	Châles de toutes sortes,
Patrons, vestes en satin,	Indienne,
Soie, laine,	Mouchoirs en soie,
Frappé,	Laine, satin, cotton,
Etc., etc., etc.	Etc., etc., etc.

Il espère par son assiduité et sa ponctualité à servir ses pratiques, pouvoir mériter une part de l'encouragement public.

ADOLPHE ROY.

N. B. On n'appelle pas les passants et on vend à des prix très réduits. Montréal, mai 1848.

LIVRES NOUVEAUX.

Le soussigné a l'honneur d'offrir ses remerciements les plus sincères à ses nombreuses pratiques et au public en général, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu, et profite de cette occasion pour leur annoncer qu'il vient de recevoir le complément d'une commande, renfermant un bon nombre de livres de LITTÉRATURE et d'HISTOIRE, ainsi qu'un grand assortiment de LIVRES de PRIERES, etc., etc., etc.

— AUSSI : —

Un assortiment complet et varié de livres et fournitures d'Ecoles qu'il vendra à des prix très réduits.

J. BTE.-ROLLAND.

Montréal, 24 mai 1848.

PAPETERIE DE L'AVENIR.

On trouvera chez le soussigné, papier de toute sortes, à écrire, à lettre, à note etc., etc., etc.

J. B. E. DORION.

1224 Rue St.-Paul.
26 mai 1848.

MARCHAND TAILLEUR

A L'ENSEIGNE DU MOUTON D'OR,

RUE ST. GABRIEL

PRES L'HOTEL DU CANADA.



Le soussigné a l'honneur de prévenir ses amis qu'il vient d'améliorer son établissement de beaucoup. Il est prêt à exécuter tout ordre pour Habit, Surtout, Pantalon, etc., qu'on voudra bien lui confier. Il reçoit constamment les dernières modes de Paris et de Londres, ainsi que celles des Etats-Unis. Montréal, 24 mai.

T. CADOTTE, MARCHAND DE CUIR,

Harnais, Bottes, Souliers, etc., etc., à l'enseigne de la BOTTE ROUGE.

PLACE JACQUES CARTIER.

Bottes superfinies faites à ordre. Montréal, 24 mai 1848.

NOUVEL ETABLISSEMENT.

EPICERIES, LIQUEURS,
PROVISIONS, ETC.

No. 78,

RUE SAINT PAUL, MONTRÉAL.



EN GROS ET EN DETAIL.
ANCIENNE PESEE,

No. 78,

RUE SAINT PAUL, MONTRÉAL.

Le soussigné vient d'ouvrir un magasin d'épicerie, liqueurs, provisions, etc., à l'endroit ci-dessus. Il aura toujours en main un assortiment de THÉS, CAFÉS, SUCRES, VINS, LIQUEURS, PROVISIONS, etc., etc. Rien ne sera épargné pour servir les pratiques avec attention et mériter une part de l'encouragement du public.

M. LAZURE,
Par LAZURE ET FRÈRE. Agissants,

Montréal, 24 mai 1848

LA PHARMACIE

CI-DEVANT RUE ST.-PAUL,

EST A PRESENT RUE NOTRE-DAME,



DU DR. PICAULT.

AU COIN DE LA RUE

BONSECOURS DEVANT L'HOTEL DONEGANA.

EN outre de son grand assortiment de de MÉDICAMENTS, PARFUMERIES, etc., etc., on trouvera à sa Pharmacie tous les Médicaments à Patente les plus renommés annon dans les Gazettes. Tels que:—

Pillules de Brandreth	Pillules de Smith	Baume de Copahu, etc.	Essences de Ratafia
Do do Cooper	Do do Lees etc. etc.	Elixir Pulmonaire	Do do Pepermint
Do do Moffatt	Beaume de Wistar	Do do de longue vie	Do do Canelle
Do do Harvay	Do do Pulmonaire	Do do Parégorique	Do do Bergamotte
Do do Morrison	Do do Liverwort	Essences de Citron	Do do Musc
Do do Hallaway	Do do Pureau	Do do Oranges	Do do Roses, etc.
Do do Frank			

Variété de Pastilles ou Lozanges médicamenteuses à l'usage des enfants, etc., etc., etc.
 NOTA.—On garantit véritables (Genuine) tous les remèdes pris dans la Pharmacie. Les personnes qui achèteront des médicaments pourront consulter le Médecin gratis.—Visites et consultations en ville.

Montréal, 19 mai 1848.

DR. PICAULT.

COINS DES RUES

L. P. BOIVIN, Notre-Dame et St. Vincent.

AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St.-Paul, vis-à-vis la Place Jacques Cartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages un riche assortiment de MONTRES, BIJOUTERIE, articles de goût, etc., etc. Montréal, 19 mai 1848.



PROGRES DE LA REVOLUTION!

"A L'ENSEIGNE DU CASTOR."

RUE ST. PAUL,



122, A MONTREAL.

REPUBLIQUE PROCLAMEE AU MILIEU DES HARDS FAITES.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA MAISON PLAMONDON AU PEUPLE DU CANADA! CITOYENS!

LES monopoles et les privilèges s'en vont! Désormais le plus humble des citoyens sera servi avec autant d'attention et de prévenance que le plus riche seigneur de l'époque! Que chacun achète où il sera servi avec déférence, politesse et à bonnes conditions.

Tout en vous remerciant sincèrement pour l'encouragement libéral que vous avez accordé à notre maison par le passé nous vous invitons à continuer de nous honorer de vos pratiques. Pour mériter de nouveau cet encouragement, vous l'avouerez, rien n'était plus propre à nous l'acquérir, dans un tems comme celui-ci, que d'opérer une REVOLUTION COMPLETE, dans les prix des hardes.

La lutte a été longue entre les blouses et les paletots! L'ordre est maintenant rétabli, les barricades sont à bas, et l'établissement contient 100 pieds de profondeur.

La nouvelle république de hardes reçoit actuellement, par chaque arrivage, des adresses de félicitations avec de nombreuses consignations de HARDS FAITES et tout ce dont les FAMILLES peuvent avoir besoin, qu'elle vendra toujours à 15 POUR CENT MEILLEUR MARCHÉ Q'AILLEURS.

Des tailleurs sont toujours prêts à faire des hardes, suivant le goût des pratiques.

HARDS FAITES A VENDRE.

750 Surtouts de Tweed Gris	9 0 à 16 3	220 Surtouts, Frocks, drap noir et bleu	25 0 à 35 0
325 do do Drab	11 3 à 15 0	150 Gilet Drap bleu	12 6 à 18 0
800 do d'Alpaca noir	10 0 à 15 0	350 do Toile et Drill	3 9 à 5 0
450 do Paramata do	11 3 à 17 6	200 Blouse Toile	4 0 à 5 6
260 Chesterfield Cachemire Grisé	22 6 à 27 6	1200 prs. Culotte Drill et Gambroon	4 0 à 5 6
350 do Tweed double foulé	18 9 à 22 6	675 do Bouragan	5 6 à 7 6
250 do Waterproof gris	17 6 à 25 0	150 do Drab bleu et noir	12 6 à 17 6
225 Habits Chasse Casemire, Doeskins carotté et gris	20 0 à 32 6	350 do Tweed barré et uni	5 6 à 8 0
150 Chesterfield en Drap français	35 0 à 47 6	1500 Vestes différente qualité	3 0 à 7 0
		250 do Satin carotté et uni	7 6 à 12 6

HARDS FAITES A ORDRE.

Surtout Drap superfin noir	50 0 à 90 0	Pantalon Casimere noir	22 6 à 30 0
Chesterfield Drap français	45 0 à 60 0	Do do carotté	20 0 à 27 6
Habit Chasse Casimere	35 0 à 50 0	Do do Doeskin gris	21 3 à 30 0
Vestes Satin noir	15 0 à 22 6	Habillement d'enfant de toute sorte	10 0 à 25 0
Do do fleuris	12 6 à 25 0	Do fait sur mesure	20 0 à 32 6

Aussi, une grande quantité de Chapeaux et Casquettes, tels que chapeaux français de 6s. à 12/6. Casquette de drap bleu, 4s. à 6s.; Casquette de velour d'enfants, 2s. 6d. à 3s.; et un assortiment complet d'autres marchandises d'étapes et de goût.

Les pratiques voudront bien se rappeler qu'il n'y a toujours qu'un seul prix, aussi réduit que le public peut attendre dans la

CRISE COMMERCIALE ET MONETAIRE ACTUELLE.

L. PLAMONDON.

M. L. P. est prêt à prendre aucun contrat pour fournitures à l'armée ou autres corps, et pour aucun établissement public.—Montréal, 17 mai 1848.

NOUVEL ETABLISSEMENT CANADIEN.

VINS ET EPICERIES,



EN GROS ET EN DETAIL.

COIN DE LA RUE NOTRE-DAME ET DE LA PLACE JACQUES CARTIER.

Le soussigné prie ses nombreux amis et le public en général, de vouloir bien faire attention qu'il vient d'ouvrir une maison de commerce dans la branche ci-dessus.

On trouvera toujours à cet établissement un assortiment complet et varié de VINS, LIQUEURS, THÉS, CAFÉS, SUCRES, fruits de toutes sortes etc., etc., etc.

Les vins et les liqueurs seront choisis avec soin et exempts de toutes falsifications.

Rien ne sera épargné pour rendre cet établissement digne du patronage du public.

A. L. LACROIX.

Les personnes qui enverront leurs domestiques, seront servies avec autant de soins et d'attention que si elles venaient elles-mêmes.—Montréal 17 mai 1848.

SALSEPAREILLE.

CHASSE du système le mercure qui est contenu et guérit radicalement les maladies pour lesquelles on l'emploie généralement.

Pour plus ample détails, voir la Minerve, l'Aurore, le Transcript, le Pilot, etc., etc.

Agence centrale à la Pharmacie du Dr. PICAULT.

Montréal, mai 1848.



LE REPERTOIRE NATIONAL

OU RECUEIL DE

LITTÉRATURE CANADIENNE.

ON peut s'abonner à cette publication, chez MM. Fabre et cie, à la chambre de lecture de l'Institut-Canadien, à l'Hôtel du Canada et à l'Hôtel de Québec, au bureau de l'Avenir ou en s'adressant franc de port à MM. Lovell et Gibson.

Montréal, 20 nov., 1848.

J. A. LECLERC,

MARCHAND DE CUIR,

EN GROS ET EN DÉTAIL,

N^o. 174, RUE ST. PAUL,
 PRES DE LA MAISON DE LA DOUANE,
 PORTE VOISINE DE

B. WORKMAN, APOTECAIRE,

MONTREAL.

N. B.—Cuir de différentes sortes pour Selliers et Cordonniers.
 Montréal, 20 mai 1848.

OLIVIER RODIER,

PEINTRE-DECORATEUR.

PRIE ses nombreuses pratiques de vouloir bien faire attention, qu'il vient d'établir son ATELIER conjointement avec celui de M. HARDIE, rue McGill.
 Montréal, 1er mai 1848.

BRASSERIE PIGEON.

M. A. DORAY s'étant retiré de cet établissement, les affaires se feront à l'avenir sous le nom de "PIGEON, SAUVAGEAU, et Cie.

NARCISSE PIGEON,
 A. et T. SAUVAGEAU.

Montréal, 9 févr. 1848.

CHARLES GAREAU.

MARCHAND-TAILLEUR.

A TRANSPORTÉ son magasin au N^o. 87, rue Notre-Dame, vis-à-vis l'ancien Palais de Justice, 2e porte de M. BOIVIN, orfèvre.

C. G. profite de cette occasion pour remercier ses amis et le public en général, pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et les informe qu'il a toujours en main un assortiment général de Draps fins, Casimeers français, Satin, Etoffes pour vestes, Chemises fines, Cols, Collets, Cravates, Gants, etc.

Il a reçu ses livres de modes pour 1848.
 Montréal, 12 avril 1848.

CONDITIONS DU JOURNAL.

L'Avenir paraît tous les MERCREDIS et SAMEDIS au matin sous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens. Le prix d'abonnement est de DIX CHELINS, par année, payables par semestre, d'avance. On ne s'abonne pas pour moins de six mois.

On chargera le prix fixé pour les annonces pour lesquelles on n'aura pas pris d'arrangements préalables. Toute personne fournissant six abonnés, pourra devenir agent et recevra le journal gratis.

Le journal est rédigé par un comité de collaborateurs. Les communications etc., doivent être adressées au directeur-gérant du journal, affranchies et munies d'une signature responsable.

On recevra les abonnements au bureau du journal, 122 1/2, rue saint Paul, et chez tous les agents ci-dessous:

AGENTS DE L'AVENIR.

Québec,	S. Drapeau,
Trois-Rivières,	P. Nourie.
Champlain,	A. J. Martineau.
Berthier,	P. J. Guitté.
St-Anne de la Pérade,	L. Bureau.
Sorel,	J. B. Lamère.
St. Ours,	Jos. Germain.
St. Jean Dorchester,	J. Marchesseault.
St. Hyacinthe,	M. Laframboise.
St. Pie,	J. C. Bachand.
St. Rémi,	J. H. Martin, Ecr.
St. Roch des Aulnets,	J. B. Dupuis, Ecr.
St. Charles,	O. Hebert.
Laprairie,	Guillaume Barette.
Pointe Lévis,	J. H. Leclaire.

Le Directeur-Gérant,
 J. B. E. DORION.

IMPRIMERIE DE L'AVENIR,
 W. H. ROWEN,
 Imprimeur.